



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 22 mars 2018

**DELIBERATION N° 5/03/2018 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION
LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 22 mars à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 16 mars 2018.

Présents Titulaires : 45

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Benoit IBRES, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 3

Mesdames, Messieurs, Sophie LARAN à Pierre-Antoine LEVI, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT, Monique VALAT à Marie-Claude BERLY.

Secrétaire de Séance : Madame Françoise PIZZINI

Monsieur Pierre-Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu l'avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale en date du 1er décembre 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2017-12-18-001 en date du 18 décembre 2017 portant adhésion de la commune de Lacourt Saint Pierre au Grand Montauban Communauté d'Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2018-03-05-002 en date du 5 mars 2018 portant modification des statuts du Grand Montauban Communauté d'Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2018-03-05-001 en date du 5 mars 2018 portant composition du Conseil Communautaire du Grand Montauban Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération n°5 du 9 février 2017 relative à la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), comme suit :

Madame Brigitte BAREGES, Présidente du Grand Montauban Communauté d'Agglomération

MONTAUBAN	Pierre-Antoine LEVI Marie-Claude BERLY Philippe FRANCOIS Thierry DEVILLE Jean-Martial DEJEAN Maxime BERAUDO
ALBEFEUILLE LAGARDE	Marc BOURDONCLE
BRESSOLS	Jean-Louis IBRES
CORBARIEU	Pierre BONNEFOUS
LAMOTHE CAPDEVILLE	Alain GABACH
MONTBETON	Michel WEILL
SAINT NAUPHARY	Bernard PAILLARES
VILLEMADE	Francis LABRUYERE
REYNIES	Claude VIGOUROUX

La CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges lors d'un transfert de compétence.

Considérant que la CLECT est créée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant,

Suite à l'extension du périmètre du GMCA et à la modification du nombre de sièges du Conseil Communautaire, il convient de modifier la composition de la CLECT afin que la commune de Lacourt Saint Pierre puisse être représentée.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 15 mars 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- élire les représentants de la CLECT afin de tenir compte de l'intégration de la commune de Lacourt Saint Pierre au GMCA comme suit :

Madame Brigitte BAREGES, Présidente du Grand Montauban Communauté d'Agglomération	
MONTAUBAN	Pierre-Antoine LEVI Marie-Claude BERLY

	Philippe FRANCOIS Thierry DEVILLE Jean-Martial DEJEAN Maxime BERAUDO
ALBEFEUILLE LAGARDE	Marc BOURDONCLE
BRESSOLS	Jean-Louis IBRES
CORBARIEU	Pierre BONNEFOUS
LAMOTHE CAPDEVILLE	Alain GABACH
MONTBETON	Michel WEILL
SAINT NAUPHARY	Bernard PAILLARES
VILLEMADE	Francis LABRUYERE
REYNIES	Claude VIGOUROUX
LACOURT SAINT PIERRE	

Il est fait appel à candidature.

Madame Françoise PIZZINI se porte candidate pour représenter la commune de Lacourt Saint Pierre.

Entendu le présente exposé,

Après avoir procédé aux opérations de vote et en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide :

- d'élire les représentants de la CLECT afin de tenir compte de l'intégration de la commune de Lacourt Saint Pierre au GMCA comme suit :

Madame Brigitte BAREGES, Présidente du Grand Montauban Communauté d'Agglomération	
MONTAUBAN	Pierre-Antoine LEVI Marie-Claude BERLY Philippe FRANCOIS Thierry DEVILLE Jean-Martial DEJEAN Maxime BERAUDO
ALBEFEUILLE LAGARDE	Marc BOURDONCLE
BRESSOLS	Jean-Louis IBRES
CORBARIEU	Pierre BONNEFOUS
LAMOTHE CAPDEVILLE	Alain GABACH
MONTBETON	Michel WEILL
SAINT NAUPHARY	Bernard PAILLARES
VILLEMADE	Francis LABRUYERE
REYNIES	Claude VIGOUROUX
LACOURT SAINT PIERRE	Françoise PIZZINI

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

23 MARS 2018

De sa publication le :

23 MARS 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 23 mars 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

